

LA VIETRIÈRE EXPRESS

ÉDITION
estivale

HYGIÈNE DES MAINS

Les nouveaux taux de conformité sont connus

Les taux de conformité à l'hygiène des mains du dernier trimestre sont maintenant diffusés. Quatre trophées ont été remis aux unités s'étant distinguées :

En courte durée : 2 trophées pour le 9^e SIM

- Unité de soins avec le meilleur taux : 9^e SIM de l'Hôpital Fleurimont avec un taux de **86 %**;
- Unité de soins s'étant la plus améliorée : 9^e SIM de l'Hôpital Fleurimont avec **35 %** d'amélioration.

En longue durée :

- Unité de soins avec le meilleur taux : UTRF de Memphrémagog avec un taux de **93 %**;
- Unité de soins s'étant la plus améliorée : Ste-Catherine 1 de Coaticook avec **40 %** d'amélioration.

Au 31 mars 2018, le taux global d'hygiène des mains au CIUSSS de l'Estrie – CHUS était de 58 %. Il est aujourd'hui de **72 %**. L'objectif ultime est de 80 % en 2020. Bravo à tous et continuons de nous laver les mains!

Pour connaître celui de votre milieu (par anciens établissements), consultez l'**intranet : Outils cliniques | Prévention et contrôle des infections nosocomiales | Bulletin Info – Hygiène des mains (juillet 2018)**.

NOMINATIONS

MARIE-FRANCE BEAUREGARD

Coordonnatrice - Réseau territorial de services psychosociaux généraux et professionnels (GMF), DSG

KELLY BRENNAN

Chef de service - Urgence de santé mentale et l'unité de stabilisation rapide (USR), DPSMD

VICTORIA GIGUÈRE

Chef de service des activités techniques - volet activités hôtelières (Coaticook et Magog), DST



Droit de prescrire des infirmières et retrait d'ordonnances collectives

INFIRMIÈRES : AVEZ-VOUS VOTRE ATTESTATION DE PRESCRIPTION?

Le Collège des médecins du Québec autorise désormais les infirmières à prescrire de façon autonome dans certaines situations ciblées en lien avec la santé publique, les problèmes de santé courants et les soins de plaies. Ainsi, sur résolution du CMDP, les ordonnances collectives visant ces domaines d'activité ont été retirées. Pour continuer de prescrire dans ces situations, les infirmières doivent obligatoirement avoir obtenu leur attestation de prescription infirmière.

INFIRMIÈRES TITULAIRES D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Il est aussi possible de demander un numéro de prescripteur après avoir rempli certaines conditions. Voir les documents dans l'intranet et suivre les étapes : Obtention de mon droit de prescrire pour l'infirmière et l'infirmier titulaire d'un diplôme collégial | Tableau d'application des ordonnances collectives (OC) – Droit de prescrire | Ma première prescription infirmière.

Information dans l'**intranet : Outils cliniques | Prescription infirmière**



RAPPEL : PAIEMENT DES VACANCES POUR LES TP ET TPT

Depuis le 1^{er} avril 2018, les employés de statuts **temps partiel (TP) ou temps partiel temporaire (TPT)**, lorsqu'en vacances, sont rémunérés au prorata des sommes cumulées pendant l'année de référence. Cela signifie que le montant accumulé du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 est divisé par le nombre de jours auquel la personne salariée a droit (quantum).

Exemple : une personne salariée ayant accumulé 2 500 \$ dans sa banque de vacances et qui a un quantum de 20 jours sera payée 125 \$ (1/20) pour chaque journée de vacances prises.

Pour toute question, vous êtes invités à contacter le secteur Congés et vacances (**PRASE**) au poste 47777, option 3.

BOTTIN TÉLÉPHONIQUE : L'OUTIL LE PLUS CONSULTÉ

Mettez à jour vos coordonnées



Saviez-vous que le répertoire des ressources est l'outil le plus consulté sur l'intranet? D'où l'importance de la mise à jour de ses coordonnées.

VOUS ÊTES UN NOUVEL EMPLOYÉ?

Chaque personne est responsable de créer sa propre fiche de coordonnées. Entrez vos renseignements dans le bottin dès que possible :

- Si votre nom n'apparaît pas dans les résultats de recherche : créez votre fiche.
- Si votre nom apparaît, vérifiez les renseignements et corrigez au besoin.

VOUS QUITTEZ PROCHAINEMENT?

- Vous prévoyez un congé sans solde, un remplacement à long terme ou prendre votre retraite, assurez-vous que votre fiche de coordonnées soit retirée ou modifiée.
- Vous remarquez la présence d'un ancien collègue dans le bottin téléphonique, il suffit de supprimer la fiche. Au préalable, vérifiez l'information auprès de votre supérieur.

Pour plus de détails, consultez l'intranet : **Boîtes à outils | bottin téléphonique**

À L'AGENDA DES FONDATIONS

10 AOÛT

Le tournoi de golf

Fondation de l'Hôpital
Brome-Missisquoi-Perkins

Info : fondationbmp.ca



Pour connaître toutes les activités des fondations, consultez santeestrie.qc.ca | Fondations

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec

PRÉVENTION, PRÉSENCE ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



Les gestes qui font la différence

Votre collègue vit des difficultés ou s'absente du travail. Voici quelques gestes qui pourraient l'aider :

POUR PRÉVENIR UN DÉPART

- Aviser votre gestionnaire de la situation
- Offrir du soutien à votre collègue

PENDANT SON ABSENCE

- Éviter les discussions à son sujet
- L'inviter aux activités d'équipe si sa condition le permet

LORS DE SA RÉINTÉGRATION AU TRAVAIL

- Répertorier les changements et les avancements survenus depuis son départ pour l'informer à son retour
- Participer à son accueil et lui offrir de l'aide au besoin

La bienveillance et l'engagement envers un collègue absent ou en intégration favorisera un retour au travail réussi.

RELÂCHE ESTIVALE



La VIÉtrine express se démarque

Du 1^{er} janvier au 17 juillet 2018 : La VIÉtrine express compte 117 739 visiteurs sur la page Web, ce qui fait d'elle la 2^e plus visitée du site santeestrie.qc.ca.

UN OUTIL UTILE ET APPRÉCIÉ

- Moyenne de 40 éditions par an
- Environ 3 000 clics par semaine
- Lundi : la journée la plus active

MERCI!

Vous êtes très nombreux à suivre les actualités de **La VIÉtrine express**. Nous vous remercions d'être au rendez-vous semaine après semaine.

N'oubliez pas : votre hebdomadaire fera relâche les semaines du 30 juillet, 6 et 13 août. De retour le 20 août prochain pour une nouvelle édition. Bon été à tous!

La VIÉtrine express est publiée par la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

Vous avez des sujets à proposer?

Écrivez-nous à bulletinlavietrine.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca
Informations complémentaires à santeestrie.qc.ca
Icônes créés par flaticon.com

Prochain numéro : 20 août 2018